



DOSSIER DE PRESSE  
CÉRÉMONIE  
DE LABELLISATION



HAGUENAU

# LA FORÊT INDIVISE DE HAGUENAU REÇOIT LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

30 JANVIER 2020  
SALLE DE LA DOUANE À HAGUENAU





HAGUENAU

## LA FORÊT INDIVISE DE HAGUENAU LABELLISÉE FORÊT D'EXCEPTION®



© F. Zvardon

Le 30 janvier 2020, Albert Mailet, directeur forêts et risques naturels à l'Office national des forêts et Paul Arnould, président du Comité national d'orientation Forêt d'Exception® ont remis le label Forêt d'Exception® à la forêt indivise de Haguenau. Elle rejoint ainsi le réseau des 14 forêts labellisées sur le territoire national.

La cérémonie s'est déroulée en présence de **Christian Michalak**, sous-préfet de Haguenau-Wissembourg et président du Comité de pilotage Forêt d'Exception® de Haguenau ; de **Claude Sturni**, maire de Haguenau et de **Frédéric Bierry**, président du Conseil départemental du Bas-Rhin. L'ensemble des acteurs du territoire partenaires de cette démarche sont également conviés.

### Aux portes de la ville, un espace naturel partagé

Plus grande forêt indivise de France, la forêt de Haguenau appartient à parts égales à l'Etat et à la Ville de Haguenau. Fruit de liens séculaires entre la forêt et les hommes, l'indivision constitue une expérience unique de gestion concertée d'un espace naturel. Aujourd'hui, la démarche Forêt d'Exception® donne une nouvelle dynamique à la gouvernance qui est désormais réfléchiée à l'échelle de l'Alsace du nord.

### Une forêt entre production, biodiversité et loisirs

Avec ses 13 400 hectares, la forêt indivise de Haguenau est la plus grande forêt de plaine d'Alsace. Pourvoyeuse de bois de grande qualité, elle s'inscrit au cœur de l'économie locale. D'une très grande richesse faunistique et floristique, elle offre en même temps un écrin de verdure aux habitants de l'agglomération haguénovienne et des villages voisins. Cet espace naturel, constitue également un haut lieu de mémoire et d'histoire, étroitement lié à la vie locale. Du fait de ces caractéristiques, la forêt indivise de Haguenau se place au cœur des enjeux environnementaux, économique et sociétaux de l'Alsace du nord.

### Un projet fédérateur

Engagés dans la candidature au label Forêt d'Exception® depuis 2015, l'ONF et la Ville de Haguenau animent ce projet qui a pour ambition de faire de la forêt indivise de Haguenau un véritable levier de développement local. Dans cet objectif, l'ONF et la Ville de Haguenau ont mis en place une démarche de dialogue territorial associant l'ensemble des acteurs locaux pour co-construire un projet forestier durable. Cette démarche concertée a conduit à la définition de 4 axes stratégiques concrétisés en 24 actions qui seront réalisées sur la période 2019-2023.



## SOMMAIRE

- **LA FORÊT INDIVISE DE HAGUENAU, EMBLÈME DE L'ALSACE DU NORD**  
REJOINT LE RÉSEAU NATIONAL DES TERRITOIRES FORESTIERS D'EXCEPTION
- **LA FORÊT INDIVISE DE HAGUENAU**  
AU CŒUR DE LA PLAINE D'ALSACE DU NORD
- **LE PROJET FORÊT D'EXCEPTION® HAGUENOVIEN**  
L'INDIVISION COMME EXPÉRIENCE HISTORIQUE DE LA GOUVERNANCE  
LE LABEL COMME NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE TERRITOIRE
- **DES ILLUSTRATIONS SUR LE TERRAIN**  
QUANTIFIER ET IDENTIFIER LA FRÉQUENTATION DE LA FORÊT  
RESTAURER LES COURS D'EAU  
CONSTRUIRE EN BOIS LOCAL LES NOUVEAUX LOCAUX DE L'ONF  
METTRE EN LUMIÈRE LA FORÊT
- **HAGUENAU**  
UNE VILLE CLAIRIÈRE ENGAGÉE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- **LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®**  
UNE DÉMARCHE NATIONALE

### LA FORÊT INDIVISE CONCERNÉE PAR LE PROJET DE LABELLISATION FORÊT D'EXCEPTION®



# LA FORÊT INDIVISE DE HAGUENAU, EMBLÈME DE L'ALSACE DU NORD

## REJOINT LE RÉSEAU NATIONAL DES TERRITOIRES FORESTIERS D'EXCEPTION

Une quarantaine d'acteurs de l'Alsace du nord est engagée depuis 2015 dans la démarche de labellisation Haguenau, Forêt d'Exception aux côtés de la sous-préfecture, de la Ville de Haguenau et de l'ONF. Après cinq années de travail de concertation, le 19 novembre 2019, une délégation du comité de pilotage local a présenté la candidature de la forêt indivise de Haguenau devant le Comité national d'orientation Forêt d'Exception®. Ce dernier ayant émis un avis favorable, le 30 janvier 2020, la forêt indivise de Haguenau a reçu le label Forêt d'Exception®. Elle prend ainsi place dans la vitrine de la gestion durable du patrimoine forestier français.

Fruit d'une politique de mise en valeur ambitieuse de l'ONF, le label Forêt d'Exception® est un signe de reconnaissance attribué aux forêts les plus emblématiques de France. Il consacre à la fois la valeur patrimoniale du site forestier, l'exemplarité du projet de territoire et la qualité des partenariats engagés.

Comme un pont entre les Vosges et le Rhin, le massif forestier haguénovien, avec près de 21 000 ha, représente par sa superficie le 6<sup>e</sup> plus important massif de plaine de France. Au cœur de la plaine d'Alsace du nord, la forêt indivise de Haguenau représente un espace naturel préservé de 13 400 hectares riche d'une biodiversité unique. Forêt de production, elle joue également un rôle majeur dans l'approvisionnement de la filière bois locale. En outre, l'identité de la plus grande forêt indivise de France s'est construite sur le socle d'un patrimoine archéologique et culturel exceptionnel, témoin des liens qui unissent les habitants du territoire à leur forêt depuis des siècles.

Présentation de la candidature de la forêt indivise de Haguenau devant le Comité national d'orientation Forêt d'Exception® le 19 novembre 2019  
© V. Vinot, ONF

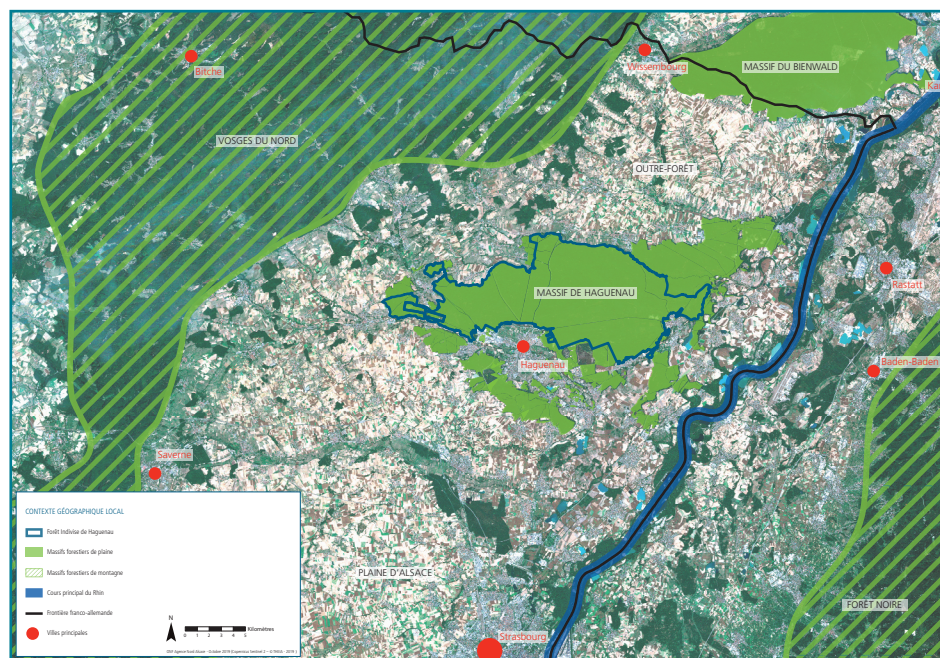


# LA FORÊT INDIVISE DE HAGUENAU

## AUX PORTES DE LA VILLE, UN ÉCOSYSTÈME À PART ENTIÈRE

Au cœur de la plaine d'Alsace du nord, la forêt de Haguenau constitue une continuité naturelle entre le piémont des Vosges et les forêts rhénanes. Elle concentre diverses richesses patrimoniales ayant fait sa renommée. Lieu marqué par les temps forts de l'Histoire, espace naturel aux éléments de biodiversité remarquables (classée au titre de Natura 2000, présence de réserves biologiques et d'espèces protégées), cette forêt est également un lieu de convergence de diverses activités économiques et récréatives.

Situation géographique  
de la forêt indivise  
de Haguenau  
© E. Konne, ONF



Au-delà de sa taille remarquable, la forêt indivise de Haguenau (principale unité du massif avec 13 400 hectares), se caractérise par une biodiversité unique : il s'agit de la seule représentante française des forêts mixtes de type médio-européen.

Un Pic noir  
© P.Jung, APFF



**Au cœur d'une plaine fortement anthropisée, l'étendue et la compacité du massif en font un joyau de nature exceptionnellement préservé.** L'ancienneté de l'état boisé de la forêt constitue le socle de sa valeur patrimoniale.



**À Haguenau, l'eau est au cœur de la biodiversité forestière.** Le réseau hydrique dense de la forêt (composé de cours d'eau, milieux aquatiques et peuplements associés – ripisylve) constitue un patrimoine naturel aux qualités exceptionnelles. La forêt joue à la fois le rôle de préservation physique des cours d'eau et de zone tampon d'épuration.

Ripisylve en parcelle  
195 de la forêt indivise  
de Haguenau  
© A. Viaud, ONF

### Comme un pont entre les Vosges et le Rhin, la forêt emblématique de l'Alsace du nord

Essences dominantes, le pin et les chênes autochtones (sessile et pédonculé) occupent les deux tiers de la surface boisée. Symbole de la forêt, le pin sylvestre, reste l'essence la plus représentée avec un tiers de la surface, malgré les dégâts qu'il a subis lors de la tempête de 1999. Il occupe principalement la partie sud de la forêt. L'écotype du pin de Haguenau est connu et recherché pour sa croissance rapide et la qualité de son bois.

Le chêne, quant à lui, occupe la majorité des peuplements mûrs. Les chênes de gros diamètre font la réputation de la forêt depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Dans les parcelles qui leur sont favorables, ils atteignent une qualité exceptionnelle qui permet leur utilisation pour la merranderie (fabrication de tonneaux).



Forêt prédisposée à la gestion multifonctionnelle, la forêt indivise de Haguenau a toujours joué un rôle majeur dans la structuration des activités sur le territoire. En effet, l'exploitation des ressources de la forêt est une tradition régionale et ne se limite pas au bois (argile, pétrole, crin végétal ...).

Son patrimoine archéologique exceptionnel et sa situation géographique périurbaine lui confèrent également un rôle important pour l'accueil du public.

Le chêne de Mattsthal,  
labellisé arbre  
remarquable de France,  
en parcelle 1147 de la  
forêt indivise de  
Haguenau  
© E. Konne, ONF

## LE PROJET FORÊT D'EXCEPTION® HAGUENOVIEN

### L'INDIVISION COMME EXPÉRIENCE HISTORIQUE DE LA GOUVERNANCE, LE LABEL COMME NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE TERRITOIRE

Plus grande forêt indivise de France, la forêt indivise de Haguenau appartient à parts égales à l'État et à la Ville de Haguenau depuis une ordonnance du roi Louis XIV de 1696. Fruit de liens séculaires entre la forêt et les hommes, l'indivision constitue une expérience unique de gestion concertée d'un espace naturel. Aujourd'hui, la démarche Forêt d'Exception® donne une nouvelle dynamique à la gouvernance qui est désormais réfléchie à l'échelle de l'Alsace du nord.

**Le statut de l'indivision est le fruit d'un processus de négociation exceptionnel qui constitue l'une des parties les plus originales de l'histoire de la relation Homme-forêt à Haguenau.**

La forêt indivise de Haguenau intègre le réseau Forêt d'Exception® en 2015, année symbolique pour les deux porteurs de projet : cette année-là, la Ville de Haguenau fête ses 900 ans et l'ONF ses 50. Depuis, ces deux derniers coaniment la démarche et une quarantaine d'acteurs de l'Alsace du nord sont engagés dans la démarche de labellisation. Après cinq années de travail de concertation, une délégation du comité de pilotage local a présenté en novembre 2019 la candidature de la forêt indivise de Haguenau devant le Comité national d'orientation Forêt d'Exception®. Ce dernier ayant émis un avis favorable, la forêt indivise de Haguenau occupe désormais une place de choix au sein du patrimoine forestier français en recevant le label Forêt d'Exception®.



Un concert perché sur  
le site du Gros Chêne  
en septembre 2015.

© N. Renaud-Goud, ONF

Présidé par le Sous-préfet de Haguenau, le Comité de pilotage Haguenau, Forêt d'Exception rassemble des collectivités locales, des services de l'État et organismes publics, des groupements professionnels de la filière bois ainsi que des acteurs du tourisme, de l'environnement, de la pêche et de la chasse, des loisirs de nature et du monde de la culture, de l'histoire, de la recherche, de l'art et de l'artisanat. Par souci d'efficacité, le dispositif de concertation repose aussi sur des commissions techniques et des groupes de travail pour le niveau opérationnel.

Signature du protocole d'accord à l'auberge du Gros Chêne en novembre 2016  
© F. Guérin, ONF



## LES ACTEURS DU TERRITOIRE MOBILISÉS

**services de l'Etat et armée**

**Comité de pilotage Haguenau, Forêt d'Exception**

**collectivités et organismes publics**

**acteurs de la culture, de l'histoire, de la recherche, de l'art et de l'artisanat**

**acteurs du tourisme et des loisirs de nature**

**acteurs de la chasse et de la pêche**

**acteurs de l'environnement**

**groupements professionnels**



## Quatre axes stratégiques qui ont du sens pour le territoire de l'Alsace du nord

Ce sont les ateliers participatifs organisés au lancement de la démarche en 2015, qui sont à l'origine de la définition de la stratégie du projet forestier de territoire. Ciment de la démarche, les axes stratégiques définis à cette occasion, fédèrent les partenaires et ancrent la démarche Forêt d'Exception® dans le territoire. Le processus de labellisation est ainsi devenu un véritable outil de développement local.

### Les axes stratégiques de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception®

- **La forêt, lieu d'accueil** : rendre la forêt plus accueillante et visible pour en faire un lieu de détente, une destination touristique, un support pédagogique.
- **La forêt, réservoir de biodiversité** : préserver les qualités environnementales de l'écosystème forestier liées à l'identité spécifique du massif.
- **La forêt, support de l'économie locale** : dynamiser l'ensemble des secteurs de l'économie forestière responsable en s'appuyant sur les savoir-faire locaux et l'innovation dans un contexte de changement climatique.
- **La forêt, source de liens avec l'Homme** : affirmer et promouvoir l'identité de la forêt indivise de Haguenau et exemplariser le rapport de l'Homme à la forêt au profit des générations futures.

Nourrie par le retour d'expérience d'actions pilotes, la réflexion collective s'est poursuivie et a conservé son dynamisme après la signature du protocole d'accord. Elle a abouti à la déclinaison opérationnelle des axes stratégiques en **6 projets concrets** (contrat de projet) qui vont constituer la feuille de route des partenaires sur la période 2019-2023 :

- 1 **poser** les fondements de la politique d'accueil du public,
- 2 **définir** la stratégie d'accueil du public,
- 3 **sensibiliser** aux patrimoines de la forêt indivise de Haguenau,
- 4 **adapter** la sylviculture courante aux exigences environnementales,
- 5 **préserver** et **restaurer** les cours d'eau et les milieux aquatiques de la forêt,
- 6 **valoriser** durablement le capital forestier du territoire et soutenir la filière bois locale.

## La démarche en quelques dates

3 SEPTEMBRE 2015	Création du Comité de pilotage du projet Haguenau, Forêt d'Exception
18 NOVEMBRE 2016	Signature du protocole d'accord au site du Gros Chêne
26 FÉVRIER 2019	Signature du contrat de projet à l'Hôtel de Ville de Haguenau
19 NOVEMBRE 2019	Avis favorable du Comité national d'orientation sur la candidature au label de la forêt indivise de Haguenau
30 JANVIER 2020	Cérémonie officielle de labellisation

## DES ILLUSTRATIONS SUR LE TERRAIN

### QUANTIFIER ET IDENTIFIER LA FRÉQUENTATION DE LA FORÊT



Installation d'un compteur routier sur la route forestière de l'Ermitte en avril 2019

© F. Moroni, ONF

déploiement d'un questionnaire de satisfaction auprès des usagers de la forêt par une équipe d'enquêteurs.

L'étude de la fréquentation du massif forestier constitue un prérequis à la rénovation de l'offre d'accueil des publics. Pour mener à bien ce projet, un groupe de travail rassemble plusieurs partenaires aux côtés de l'ONF et de la Ville de Haguenau : Conseil départemental du Bas-Rhin, Agence d'attractivité d'Alsace, Alsace destination tourisme, ARIENA (Réseau associatif régional d'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace), Office du tourisme de Haguenau, INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement).

L'étude comporte un volet quantitatif engagé en 2019 avec notamment la pose d'éco-compteurs et l'achat d'une étude statistique à l'opérateur téléphonique Orange. Le volet qualitatif démarrera au printemps 2020 avec le

### RESTAURER LES COURS D'EAU

L'eau est très présente en forêt indivise de Haguenau. Le réseau hydrographique se compose de quatre rivières, de plusieurs ruisseaux qui prennent leur source dans la forêt



ainsi que de nombreux cours d'eau aux tracés sinueux et des zones humides. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle où d'importants travaux de drainage ont été menés, il faut imaginer une forêt difficilement pénétrable et marécageuse. Les milieux aquatiques et humides ont ainsi subi d'importantes modifications d'origine anthropique. **Compte-tenu de l'importance des enjeux écologiques liés à ces milieux, les partenaires de la démarche Haguenau Forêt d'Exception® ont constitué un groupe de travail spécifiquement dédié à la restauration des milieux humides de la forêt.**

Au sein de cette instance, différents acteurs définissent ensemble les objectifs prioritaires et pilotent les opérations de renaturation.

Une mare en forêt indivise de Haguenau

© A. Rodrigues, Ville de Haguenau

## CONSTRUIRE EN BOIS LOCAL LES NOUVEAUX LOCAUX DE L'ONF

Pour sa nouvelle implantation à Haguenau, l'ONF inscrit le bois local comme composante essentielle d'un projet immobilier d'envergure nationale pour l'établissement. Le bâtiment professionnel aura deux composantes : il réunira des locaux administratifs et des locaux techniques.



Il a vocation à constituer une vitrine des filières courtes et des matériaux bio-sourcés issus du massif forestier environnant. **En effet, l'ONF impose l'utilisation de bois local issu de la forêt indivise de Haguenau et des forêts domaniales environnantes.** Un cabinet d'architecte a été retenu en décembre 2019 pour un projet intégré sur le plan paysager dans un écrin végétal forestier.

Esquisse du nouveau bâtiment bois pour l'ONF à Haguenau  
© AIENCE

## METTRE EN LUMIÈRE LA FORÊT

Communiquer sur un projet transversal et multi-partenarial est une tâche complexe. Face aux multiples propositions des partenaires de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception, le Comité de pilotage a fait le choix de dédier une action du contrat de projet à la communication. **Le plan de communication et de promotion de la forêt est un outil indispensable à la mise en œuvre de ce projet de territoire. Il a vocation à être utilisé aussi bien à l'échelle locale pour mettre en avant les partenariats, qu'à l'échelle nationale pour révéler l'identité de la forêt**

Tournage pour France 3 Alsace en juillet 2017  
© E. Konne, ONF



**indivise de Haguenau au sein du réseau Forêt d'Exception.** Il est fondé sur deux grands principes : communiquer sur les temps forts de la démarche en capitalisant sur des actions concrètes qui ont du sens pour les habitants du territoire et s'appuyer sur les supports de communication existants des partenaires. Première action concrète : en 2020, la forêt indivise de Haguenau sera dotée d'une nouvelle identité graphique transposable sur tous types de supports.

# HAGUENAU

## UNE VILLE CLAIRIÈRE ENGAGÉE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À Haguenau, la forêt est bien plus qu'un espace de nature périurbain, elle fait partie intégrante de l'identité de la ville (ville-clairière, née de la forêt). **Depuis plus de 900 ans, l'attachement à la forêt est particulièrement fort, et constitue un marqueur unique de l'histoire locale.** Cette forêt qui est successivement protectrice puis nourricière et source de développement, constitue une véritable richesse pour ses habitants.

L'environnement et le développement durable sont inscrits de longue date dans la politique de la Ville de Haguenau, ce qui se traduit par de nombreuses réalisations sur le territoire.

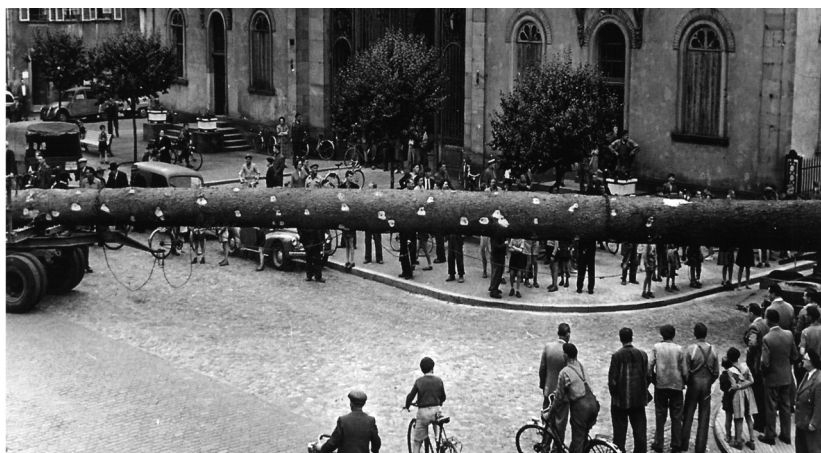
Pour exemple, la Ville de Haguenau s'est lancée en 2008 dans un projet territorial de développement durable, cadre qui permet de mettre en actes le développement durable à l'échelle de la collectivité. La construction de ce projet a rassemblé une centaine d'acteurs locaux, permettant de définir ensemble les enjeux du territoire et d'élaborer un programme d'actions répondant à ces enjeux. Ce projet territorial de développement durable de Haguenau a reçu la reconnaissance Agenda 21 local France en 2011 par le Ministère en charge du développement durable, faisant de Haguenau la première commune alsacienne ainsi distinguée.

Pendant près de dix ans, la Ville de Haguenau et les différents acteurs du territoire ont initié des actions transversales et participatives, dont notamment la réalisation d'une boutique solidaire « Bou'Sol », la gestion écologique des espaces verts, la mise en place d'un partenariat avec la Maison de la Nature dans un programme d'animations, l'engagement de la Ville de Haguenau dans l'animation des deux sites Natura 2000 du territoire, etc.

Toutes ces actions ont permis de faire évoluer positivement le territoire vers une accentuation de la prise en compte du développement durable qui se poursuit aujourd'hui à plus large échelle à travers le Plan climat air énergie territorial (PCAET) du Pôle d'équilibre territorial et rural de l'Alsace du nord.

**L'engagement dans la démarche Forêt d'Exception® portée conjointement par la sous-préfecture, la Ville de Haguenau et l'ONF, s'inscrit parfaitement dans la continuité de la politique de développement durable ancrée dans les choix portés par la Ville.**

Exposition sur le bois  
en ville à Haguenau en 1956  
© Association cartophile de Haguenau



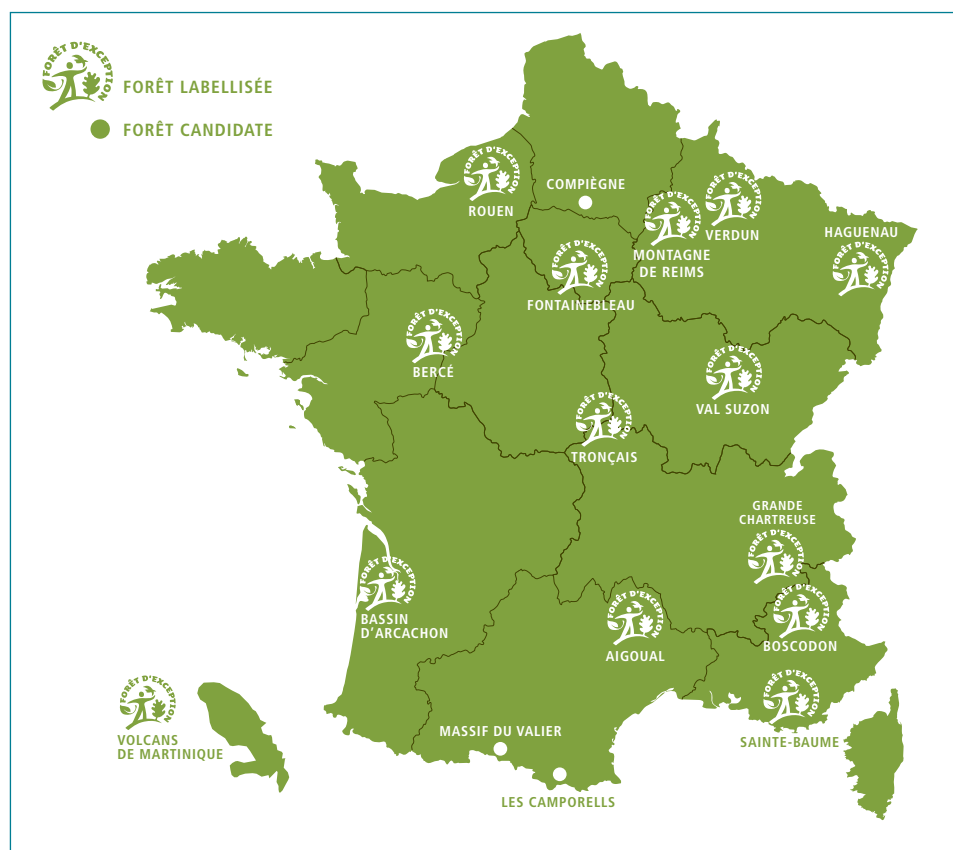
# LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

## UNE DÉMARCHE NATIONALE

La démarche Forêt d'Exception® affirme la politique de développement durable de l'Office national des forêts (ONF). Le partage de l'espace forestier et l'équilibre nécessaire entre ses différentes fonctions (économique, sociale et environnementale) ont conduit l'ONF à mettre en place une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires du territoire associés à une forêt domaniale.

### Forêt d'Exception®, un réseau de territoires qui agissent et qui innovent.

Le label Forêt d'Exception® consacre à la fois la qualité du site forestier, l'exemplarité de sa gestion et des partenariats engagés. Il constitue un outil de développement durable qui a vocation à faire émerger des projets de territoire pilotés localement.



## UN RÉSEAU NATIONAL DE 17 TERRITOIRES

Aujourd'hui, dix-sept territoires sont engagés dans la démarche et ont vocation à constituer la vitrine de la gestion durable du patrimoine forestier français. Avec la forêt indivise de Haguenau, quatorze forêts sont désormais labellisées.

Le Comité national d'orientation Forêt d'Exception® accompagne la démarche avec un rôle consultatif. Il est composé d'experts qualifiés dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la culture et du tourisme ; de représentants des ministères de l'agriculture et de la transition écologique et solidaire et de représentants de l'ONF. Il étudie les demandes et projets formulés par les comités de pilotage locaux.

## UNE INITIATIVE LOCALE CONCERTÉE

La création d'un comité de pilotage local Forêt d'Exception®, présidé par un élu, constitue la première étape vers la labellisation. Les membres, comprenant à la fois collectivités locales, institutionnels et associations, fixent les grands objectifs de leur travail collectif. Ils établissent ensuite un programme d'actions au bénéfice de la forêt, de ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt concernée.

### FORÊT D'EXCEPTION® EST UNE MARQUE DÉPOSÉE PAR L'ONF EN 2011

Ce label est attribué pour une durée de cinq ans et reconduit au vu de la mise en place du partenariat et de ses réalisations. Le processus de labellisation se déroule par étapes :

- création du comité de pilotage ;
- signature du protocole d'accord (engagement stratégique) ;
- élaboration du contrat de projet (plan d'actions) ;
- et enfin rédaction du dossier de candidature.